

Journée d'études François PERROUX
Université Montesquieu
Bordeaux, 23 janvier 2004

Le développement comme « pari sur structures nouvelles »
(Version provisoire)

Michaela BOHN-BERTHAUD
LEPII (EPIID)* – CNRS

Université Pierre Mendès France de Grenoble
BATEG, BP 47, 38040 Grenoble Cedex 9

Michaela.Bohn@upmf-grenoble.fr

« *L'Afrique du Sud est un pays primaire exceptionnellement développé* ». C'est ainsi que O'Meara (1998) caractérise l'économie sud-africaine au sortir de l'apartheid. Du même coup, il résume aussi toutes les difficultés qu'éprouvent encore aujourd'hui les économistes du développement à expliquer le cheminement particulier de ce pays depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ainsi que les enjeux de politique économique actuels.

Mélange du « premier monde » et du « tiers monde », pays exportateur de biens intensifs en capital en dépit d'une dotation initiale abondante en main-d'oeuvre, puissance économique régionale sans statut d'Hégemon, l'Afrique du Sud ne semble effectivement pas correspondre aux schémas « classiques » de la théorie du développement. Ce pays est « trop » spécialisé dans l'industrie lourde pour correspondre au déterminisme rostowien, « trop » indépendant de la Grande-Bretagne pour se conformer à la théorie du système-monde et « trop » richement doté de matières premières pour faire croire à un processus d'industrialisation « naturel ». Aussi, les structures économiques du pays et les enjeux de politique économique auxquels est aujourd'hui confronté le gouvernement sud-africain ne peuvent pas être compris sans faire référence à l'histoire *économique* et *politique*. Il est nécessaire d'analyser en profondeur les groupes d'intérêt, les relations de pouvoir et les décisions qui ont façonné ces structures dans le temps et qui ont fait qu'elles ressemblent aujourd'hui si peu aux indications des « textbooks ».

En effet, c'est en adoptant une perspective d'économie politique et en acceptant, au sens de François Perroux, que le développement a un caractère *multidimensionnel*, qu'apparaissent les véritables ressorts de l'industrialisation sud-africaine ainsi que les enjeux sous-jacents au choix de politique économique d'aujourd'hui. Selon F. Perroux (1961, 1991 : 191), le développement doit être défini comme « (...) *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* ». Le « changement » ou, ce qu'il appelle aussi « le pari sur structures nouvelles » est, pour Perroux, essentiel dans la compréhension du processus de développement d'un pays. Dans le cas de l'Afrique du Sud, un tel changement est

* EPIID (Economie Politique de l'Intégration Internationale et du Développement) est un département de recherche du LEPII (Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale).

incontestablement intervenu au cours de l'entre-deux-guerres. Il a été à l'origine d'un processus d'industrialisation (essor du secteur manufacturier) substantiel qui continue encore aujourd'hui de positionner l'Afrique du Sud dans les pays intermédiaires. Pourtant, cette industrialisation ne suffit pas à produire du développement au sens normatif de la conception perrousienne. Cet essor industriel voulu et poursuivi avec constance se caractérise aussi par un dualisme et un caractère excluant qui ne sont pas des effets indésirables de la politique menée, mais des choix constitutifs de cette politique. Le choix de l'industrialisation se combine en effet à un choix politique d'intégration sélective et d'exclusion de la partie majoritaire de la population (les « noirs ») sur la base d'un critère racial (apartheid). Ce choix interdit de parler d'un processus de développement. Il s'agit pourtant d'un réel pari sur structures nouvelles qui aura conduit le pays très loin de sa spécialisation « naturelle » initiale et qui aura systématiquement privilégié les projets des blancs.

L'apartheid (séparation raciale) ne suffit pas encore à qualifier la composante politique de ce pari sur structures nouvelles. Il faut également prendre en compte une autre donnée (moins connue) de l'équation sud africaine : la rivalité ethnique (ou lutte / concours) qui oppose les deux composantes du pouvoir « blanc », à savoir, d'un côté les afrikaners¹ (ou boers) et de l'autre les britanniques². Cette rivalité joue un rôle tout aussi essentiel et durable que l'apartheid pour façonner les structures économiques et politiques qui déterminent encore les choix auxquels est confronté le gouvernement actuel. C'est en tenant compte de ce mode particulier de développement que l'on comprend la question fondamentale devant laquelle se trouve le gouvernement depuis 1994 : comment s'affranchir de l'apartheid sans ébranler les acquis industriels du passé ?

Dans un premier temps, nous analyserons les déterminants et les effets de la politique économique lors de la période de l'apartheid. L'analyse mettra en évidence que la trajectoire économique du pays trouve son origine dans un « pari sur structures nouvelles » tout à fait original. Ce dernier a été défini au lendemain de la première guerre mondiale par le « National Party » afrikaner et visait à rompre avec les structures économiques et sociales jusqu'alors déterminées par la dotation initiale du pays et par son intégration dans l'empire britannique. Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur les décisions de politique économique du gouvernement d'aujourd'hui. Elles révèlent les amorces d'un nouveau « pari sur structures nouvelles » cherchant à « défaire » les acquis industriels du passé.

1. Le projet national sous l'apartheid

1.1. Changement politique et « pari sur structures nouvelles »

Jusqu'en 1910, année de la fondation de « l'Union of South Africa », l'Afrique du Sud est fortement intégrée dans le système colonial britannique. Les produits circulent librement entre ce pays (le plus grand exportateur d'or du monde de l'époque), et la Grande-Bretagne,

¹ Les termes « afrikaner » et « boer » sont équivalents, mais ne sont pas attachés à la même époque. Le terme « boers » (en français : paysan) est plus ancien et désigne les populations d'origine néerlandaise qui se sont installées au centre du pays au milieu du 19^e siècle. Il est utilisé jusqu'aux années 1960 avant de prendre un sens plutôt péjoratif. Le terme « afrikaner » est plus récent et désigne la population blanche dont la langue maternelle est l'afrikaans. Dans ce qui suit, nous utiliserons le terme afrikaner qui est l'appellation courante aujourd'hui.

² Les « britanniques » sont les descendants des colonisateurs britanniques qui se sont installés dans le pays depuis la fin du 18^e siècle. Leur langue maternelle est l'anglais. Même si nombre d'eux possèdent encore un passeport britannique, ils se comprennent comme des « sud-africains » et n'ont plus que peu d'attaches avec la Grande-Bretagne. Traditionnellement, les sud-africains britanniques sont très présents dans le secteur minier, le secteur financier et dans le commerce.

alors première puissance industrielle du monde. Le secteur minier est alors le secteur clé de la production en Afrique du Sud. Il est très largement aux mains du capital « britannique ». À cette époque, les tarifs douaniers sud-africains sont peu élevés et constituent exclusivement une source d'impôt pour l'administration coloniale (Martin, 1991 : 610). À partir de 1910, suite à la tenue d'élections législatives destinées à constituer un gouvernement autonome, les rapports de pouvoirs se modifient dans la composante blanche de la société sud-africaine (la seule qui soit appelée à se prononcer). Les britanniques qui détiennent le cœur stratégique du pouvoir économique mais qui sont moins nombreux que les afrikaners se voient obligés de partager le pouvoir politique avec les représentants de la population afrikaner : une composante qui rassemble la classe des travailleurs blancs³ et qui se trouvent, de fait, directement en concurrence avec les travailleurs noirs, notamment pour l'accès à l'emploi dans le secteur minier contrôlé par les britanniques. Une part importante de la population afrikaner relève à l'époque de la catégorie dite des « blancs pauvres » qui cherche une possibilité de promotion sociale. Suite à l'arrivée au pouvoir de la coalition du « National Party » afrikaner et du « Labour Party » britannique dans le cadre du « Gouvernement du Pacte » en 1924, cette possibilité s'offre à eux. La nouvelle coalition gouvernementale lance le projet de la « création d'emplois pour la population blanche » et celui de « l'industrialisation de l'Afrique du Sud » (Nattrass 1988 : 272). C'est dans ce cadre qu'est introduit un dispositif large de tarifs douaniers, le « Customs and Tariffs and Excise Duties Amendment Act » de 1925. Vivement critiqué par les représentants du secteur minier britannique (Davis 1994 : 15), ce dispositif constitue la base de l'interventionnisme de plus en plus fort de l'Etat sud-africain dans la trajectoire économique du pays. Il représente un « pari sur structures nouvelles » au sens perrousien du terme, en ce sens qu'il rompt avec la préférence de politique économique du groupe d'intérêt jusqu'alors dominants dans la société sud-africaine (le capital minier britannique), et pose les jalons d'un mode de développement plus autocentré, moins dépendant du secteur minier et plus porté sur la promotion des industries manufacturières. Aussi, les nouveaux tarifs douaniers sud-africains visent-ils avant tout à promouvoir les industries (manufacturières) qui absorbent une plus grande part de la main-d'œuvre blanche (parce qu'elles sont plus intensives en travail que celles du secteur minier et parce qu'elles permettent aux blancs pauvres de s'abriter de la concurrence des travailleurs noirs) et, au-delà, favorisent l'émergence d'un pouvoir économique et politique afrikaner.

C'est ce qui se produit au plan institutionnel en 1948. Le « National Party » obtient le pouvoir absolu. Dès lors, il entreprend d'élargir et d'approfondir son programme d'industrialisation. Mais il va encore plus loin que le « Gouvernement du Pacte » dans la transformation de la structure économique du pays en mettant en place le régime de l'apartheid.

1.2. L'apartheid et la structure industrielle

L'exclusion de la population noire ne date pas de 1948. Elle est déjà une pratique lors des premières élections de 1910. Mais c'est en 1948, une fois qu'il a obtenu le pouvoir absolu face à un pouvoir britannique pour lequel l'exclusion des travailleurs noirs a toujours constitué un handicap économique, que le gouvernement afrikaner institue le régime d'apartheid. Dans le cadre de ce régime, la population noire se trouve exclue *géographiquement* (déplacement vers les zones extérieures à « l'économie blanche », les « homelands »), *politiquement* (pas de droit de vote) et *économiquement* (quotas dans l'industrie manufacturière, recrutement d'immigrés noirs). Cet objectif est atteint moyennant

³ Outre les paysans / agriculteurs.

une politique interne de plus en plus répressive et, plus tard, une politique extérieure repliée sur les pays voisins de l'Afrique australe⁴ (Fig 1988 : 208). Le système d'apartheid a eu un impact fort sur la structure industrielle du pays. En rationnant la main-d'oeuvre noire initialement « abondante », il introduit un biais au niveau du facteur travail qui favorise l'emploi des travailleurs blancs afrikaners. Il a aussi pour effet de modifier la combinaisons des facteurs de production dans le pays. Il réduit en effet de façon drastique la part relative du facteur « travail » dans la production et les exportations sud-africaines. En même temps, il renforce la part relative du facteur initialement rare, le « capital ». Ce mécanisme a conduit au « paradoxe de Leontief sud-africain » (Ariovich 1979 : 195). Il se reflète dans les calculs de l'avantage comparatif sud-africain révélés par les soldes commerciaux. Les études effectuées à ce sujet constatent dans leur grande majorité que les biens d'exportation sud-africains sont, depuis les années 1960, plus intensifs en « capital » qu'en « travail » (Ariovich 1979 ; Standish 1992 ; Cling 2000). Cette caractéristique fondamentale de la structure productive et commerciale sud-africaine, produite par le régime d'apartheid, est encore consolidée par la politique économique de l'après-guerre.

1.2. La politique économique sud-africaine : l'abandon de la spécialisation primaire

Suite à l'arrivée au pouvoir en 1948, le gouvernement afrikaner augmente les tarifs douaniers pour des branches industrielles sélectionnées (notamment les biens de consommation et les biens intermédiaires), met en place des restrictions quantitatives à l'importation et introduit l'obligation de licences à l'importation. Dans les années 1950, cette stratégie est qualifiée, comme dans beaucoup d'autres pays émergents de l'époque se référant à Prebisch-Singer, « d'industrialisation par substitution d'importation » (ISI). Elle s'accompagne, une fois obtenue l'indépendance politique, de la création d'une banque centrale indépendante de la Grande-Bretagne, de l'introduction d'une monnaie nationale et de la mise en place d'un contrôle de change. Au début des années 1970, dans un contexte de rétrécissement progressif des débouchés internes, la substitution d'importation est combinée avec la « promotion à l'exportation sélective ». Ces mesures de politique commerciale sont renforcées par une politique industrielle active se traduisant notamment par la constitution d'entreprises publiques dans l'industrie lourde (comme, par exemple, la Iron and Steel Corporation (ISCOR), la South African Coal, Oil and Gas Corporation (SASOL), la Armaments Development and Production Corporation (ARMSCOR), etc.). Elles conduisent à l'émergence du « complexe minéralo-énergétique »⁵ (Fine et Rustomjee 1996) qui, dans les années 1970 et 1980, compte pour plus d'un tiers de la production nationale. En même temps, le « National Party » cherche à attirer des investissements directs étrangers qui ont pour fonction de « combler les lacunes industrielles » et d'introduire des techniques non-disponibles localement (Jones et Müller 1992 : 178). Dans les années 1980, nombre de pays industrialisés imposent des sanctions internationales contre le régime de l'apartheid. Nombre d'entreprises quittent le pays et les crédits contractés à l'étranger se trouvent gelés. Suite à de

⁴ Les « pays voisins » de l'Afrique du Sud au sens étroit (au sens frontalier) sont le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, le Zimbabwe. Dans un sens plus large (zone d'influence), ils comprennent aussi l'Angola, le Malawi, la Tanzanie et la Zambie.

⁵ Le complexe minéralo-énergétique est un ensemble industriel composé de branches minières et d'un petit nombre de branches manufacturières de transformation de matières premières (par exemple, les produits associés à la sidérurgie et à la chimie lourde comme les « métaux non-ferreux », « fer et acier », « engrais et pesticides », les résines synthétiques, les produits chimiques de base, etc.). Cet ensemble de branches minières et manufacturières a deux caractéristiques centrales. Il affiche, d'abord, une densité importante de liens technico-économiques. Il montre, ensuite, une intensité de liens de capital au sein même du complexe, mais aussi au-delà des frontières technico-économiques de ce dernier.

crises de balance de paiements importantes en 1982 et en 1985, ainsi que suite à la pression exercée par le GATT, le gouvernement sud-africain introduit les premières mesures de libéralisation. Ces dernières concernent surtout l'abolition des restrictions quantitatives à l'importation, la levée du contrôle de change et la dévaluation de la monnaie nationale. En 1986, une fois les difficultés de balance de paiement surmontées, le gouvernement revient néanmoins sur les mesures de libéralisation et continue à suivre sa politique traditionnelle de protectionnisme.

En 1990, l'industrie manufacturière sud-africaine compte pour environ 25 % du PIB et pour 50 % des exportations. Dans les années 1930, à titre de comparaison, les parts respectives étaient de 14 % et de 2 %. Les interventions étatiques fortes de l'Etat sur la structure de l'économie et de la société ont conduit à réorientation de la spécialisation traditionnellement basée sur les matières premières vers les industries manufacturières et à un accroissement progressif de l'indépendance vis-à-vis des anciens colonisateurs britanniques. Le « pari sur structures nouvelles » a néanmoins eu un double coût. D'une part, il place le secteur minier, « naturellement » compétitif, dans une situation nettement moins favorable que les branches de l'industrie manufacturière. D'autre part, l'industrialisation du pays et l'essor économique et politique du pouvoir afrikaner se réalise au détriment de la population noire réprimée et exclue.

En ce sens, l'histoire sud-africaine nous confirme que le développement d'un pays (fût-il partiel et extraordinairement inégal) procède de la volonté des Etats et des groupes d'intérêt nationaux.

2. Quel projet pour l'Afrique du Sud post-apartheid ?

2.1. Changement politique et abandon du protectionnisme

Mis en forme

Au lendemain des premières élections démocratiques en 1994, le « gouvernement de l'unité nationale » mené par l'alliance entre l'African National Congress (ANC), la South African Communist Party (SACP) et la Confederation of South African Trade Unions (Cosatu) met en vigueur le « Reconstruction and Development Program ». Les premières ébauches de politique économique de l'ANC du début des années 1990 (en particulier le « Base Paper » du Reconstruction and Development Program) plaident clairement pour une poursuite de la politique protectionniste mais accompagnée désormais d'une stratégie volontariste de redistribution en faveur de la majorité noire. Cette option s'analyse comme une tentative de concilier un objectif de conservation de la structure industrielle héritée de l'apartheid avec un objectif de répartition non seulement plus équitable des fruits des pôles de développement manufacturier, mais aussi susceptible de consolider à l'avenir les bases d'un pouvoir noir émergent.

Or, le nouveau gouvernement ne suit pas cette voie. Il opte pour une politique résolue de libéralisation commerciale. Ce faisant, il engage le pays sur la voie d'un nouveau pari sur structures (entièrement) nouvelles. Les incitations en faveur de ce changement d'orientation sont à la fois internes et externes. La continuation de la stratégie de substitution d'importation ne trouve plus le soutien nécessaire dans la société sud-africaine désormais « élargie » à la population noire (Bell 1997 : 79). D'une part, elle aurait eu pour effet de bloquer l'expansion du secteur minier, générateur de devises, mais aussi d'emplois pour la masse de travailleurs noirs qui n'ont pas toujours les qualifications requises pour concurrencer les travailleurs blancs du secteur manufacturier. D'autre part, elle aurait tendance à renchérir les biens de consommation, alors difficilement accessibles pour la population noire. Cela explique que

même les syndicats radicaux (notamment la Cosatu) se prononcent, après quelques mois d'hésitation, pour la libéralisation des importations, en particulier, celles des biens de consommation (Joffe et alii 1993 : 99). La pression interne en faveur du changement s'accompagne d'une pression externe exercée par les organisations internationales. Ces dernières exigent un démantèlement des tarifs douaniers et une réintégration rapide de l'Afrique du Sud dans le commerce mondial. La composante « interne » semble néanmoins avoir été déterminante, du moins dans la phase initiale. L'endettement extérieur de l'Afrique du Sud est, à cette époque, relativement peu important. Il s'ajoute à cela que le gouvernement sud-africain s'est auto-imposé un programme de libéralisation plus stricte que celui qui lui a été proposé par les organisations internationales (Bell 1997, Bond 2000 : 155).

2.2. Une orientation de plus en plus libérale

Peu après le changement de pouvoir en 1994, le gouvernement noir implémente le « White Paper » du « Reconstruction and Development Program ». Ce programme constitue une variante sensiblement plus libérale du « Base Paper » du début des années 1990. Il souligne, certes, la nécessité d'une politique de redistribution en faveur de la population noire et se fixe des objectifs socio-politiques importants comme la réalisation du programme de construction de maisons, l'approvisionnement de la population noire en eau et en électricité. Mais l'orientation de la politique commerciale est clairement marquée par le libre-échange. La stratégie adoptée est celle de la croissance tirée par les exportations (« l'export-led growth ») réalisée dans le cadre d'une libéralisation graduelle du commerce extérieur. L'idée fondamentale de cette approche est que la croissance produite par la promotion des exportations finira par profiter (« trickle down », *en français* : « ruissellement ») aux couches jusqu'alors défavorisées de la population sud-africaine. Au cours des premières années, le choix libéral se trouve encore « adouci » par des mesures compensatrices. Ainsi, le gouvernement conserve-t-il encore des éléments protectionnistes comme, par exemple, le maintien du principe de la « sélection » de certaines branches pour la promotion à l'exportation. De même, il interdit aux conglomérats sud-africains d'investir à l'étranger sans avoir effectué un investissement équivalent sur le territoire sud-africain (Bomsel 1998 : 9). Ces interventions étatiques dans le commerce extérieur sont néanmoins progressivement limitées et sont, à ce jour, largement abolies. La pression en faveur de la libéralisation se fait également sentir dans d'autres domaines. Elle se reflète dans le programme « Growth, Employment and Redistribution » (GEAR) de 1996. Dans ce programme, le gouvernement s'engage à respecter les grands équilibres économiques et de considérer la redistribution comme un objectif moins important que la croissance économique. En outre, l'Afrique du Sud a accepté le programme de libéralisation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Elle a même décidé de s'ouvrir à un rythme plus important que celui qui lui a été imposé par cette dernière (Bell 1997). Enfin, la nouvelle stratégie libérale se manifeste également dans l'accord bilatéral conclu avec l'Union européenne en 1999 (Wellmer 2000). Bien que certaines branches industrielles sud-africaines restent encore exclues de cet accord, ce dernier s'inscrit néanmoins dans une stratégie plus large de « multilatéralisme avancé » (Regnault 2000 : 3). Il s'agit d'accélérer le rythme de libéralisation commerciale dicté par les organisations internationales en passant des accords plus « ambitieux » avec des partenaires commerciaux choisis. L'accord bilatéral actuellement négocié entre l'Union douanière de l'Afrique australe⁶ et les Etats-Unis s'inscrit dans la même logique. Pour l'heure, on ne peut pas encore dire si l'accord conclu dans la même année avec la South African Development Community (SADC) aura pour effet de renforcer encore le mouvement de libéralisation en

⁶ L'Union douanière de l'Afrique australe est composée de l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland.

Afrique du Sud ou s'il constitue, au contraire, un moyen de prolonger la durée de vie des industries manufacturières peu compétitives. Ce qui paraît, par contre, certain, c'est que le gouvernement sud-africain a fait l'option d'une intégration rapide dans le commerce international. Dans ce cadre, et contrairement aux années 1970 et 1980, les pays voisins ne jouent qu'un rôle secondaire (Coussy 1995 : 37).

2.3. Nouveau pari sur structures nouvelles et tendance à la reprimarisation

L'ouverture de l'économie sud-africaine au marché international, combinée avec l'abolition du régime d'apartheid, fragilisent les piliers sur lesquels a été construite l'industrie sud-africaine pendant 40 ans. Elle libère des forces qui ont été exclues ou bridées dans le système précédent : la main-d'oeuvre noire, le « capital noir » et le « secteur minier ». Les déterminants externes renforcent encore le déplacement du pouvoir. Ainsi, les entreprises nationales sont-elles mises sous pression par la concurrence étrangère (Businessmap 1999 : 58-60). Même le « complexe minéralo-énergétique », qui paraissait encore relativement solide avant la libéralisation, perd de son dynamisme. Il se tourne, comme le montrent des analyses input-output, de plus en plus vers des fournisseurs extérieurs (Bohn 2000 : 253-263). Les conglomerats sud-africains, par exemple, l'ANGLO AMERICAIN CORPORATION, cessent les activités non-compétitives et se recentrent sur un petit nombre de branches stratégiques (Cling 2000 : 29). Ces observations suggèrent qu'une « reprimarisation », c'est-à-dire un retour à l'avantage comparatif initial dans les matières premières, ainsi qu'une plus grande dépendance des importations de biens manufacturés, n'est pas à exclure.

La nouvelle vulnérabilité de l'économie sud-africaine se manifeste également dans la balance des paiements. La balance commerciale des années 1990 est fortement déficitaire. Le volume des importations a augmenté suite à la vague de libéralisation. Il n'est pas compensé par l'accroissement des exportations. Cette tendance s'est, certes, quelque peu retournée suite à la dévaluation de la monnaie sud-africaine à la fin de l'année 2001. Mais elle a en même temps renforcé la dépendance de l'économie sud-africaine face aux importations et risque à tout moment d'entraîner une récession. Dans le secteur financier, les impacts de la libéralisation se font également sentir. Dans les années 1990, la Bourse récemment modernisée de Johannesburg connaît une expansion. Sa capitalisation est aujourd'hui, après celle de Taiwan et du Brésil, au troisième rang des pays émergents. La balance de capitaux sud-africaine qui, depuis les années 1960, a été constamment alimentée par les investissements directs étrangers, est aujourd'hui constituée de 75 % par les investissements de portefeuille (Mohr 2002 : 225). Il en résulte que la balance de capital est soumise à de fortes fluctuations de flux d'entrées et de sorties. Même si le secteur bancaire national ainsi que les fondamentaux économiques paraissent objectivement solides (Vulliez 2002 : 25), le pays est aujourd'hui plus « dépendant » de la conjoncture internationale et des stratégies des investisseurs étrangers que dans le passé.

Conclusion

L'économie sud-africaine paraît, certes, aujourd'hui plus fragile que dans les premières décennies de l'après-guerre. Elle se trouve néanmoins, en comparaison avec d'autres pays émergents, dans une situation encore relativement stable. En dépit des tensions sur le marché du capital, on n'a pas encore assisté à une « crise financière sud-africaine ». Les plus importantes variables macro-économiques comme, l'inflation, le déficit budgétaire et l'endettement extérieur sont largement sous contrôle. Depuis le milieu des années 1990, le

gouvernement sud-africain mène une politique résolument libérale. Cette tendance s'est renforcée avec l'arrivée à la tête de l'Etat du « dauphin » de Nelson Mandela, Thabo Mbeki. Mais même si cette orientation radicalement nouvelle est à l'origine de mouvements de restructuration dans l'industrie et de licenciements massifs, il semble qu'elle soit encore pour l'instant largement portée et soutenue par les acteurs économiques et politiques les plus puissants (le capital minier encore largement sous contrôle britannique) et par la masse des travailleurs. En effet, la politique libérale paraît aujourd'hui, aux yeux de la majorité des décideurs, comme l'instrument le plus efficace pour accélérer la dissolution des structures industrielles déformées par l'apartheid. Elle paraît aussi comme le seul moyen d'assurer la réintégration rapide de la population noire dans le marché du travail. Une alternative à cette politique aurait été envisageable. Certains groupes de travail, associés à la COSATU, avaient proposé, au début des années 1990, une continuation de la politique protectionniste et de la diversification industrielle. Cette dernière, selon eux, aurait été susceptible de créer, à plus long terme, des possibilités d'intégration pour la main-d'oeuvre noire tout en permettant à l'Afrique du Sud de conserver son statut de « pays intermédiaire » dans le commerce mondial. Mais depuis le milieu des années 1990, cette solution n'est plus une option jugée souhaitable par le gouvernement. Abstraction faite des pressions externes en faveur du libéralisme (qui existent, mais qui sont moins fortes qu'on ne le dit généralement. Voir Bond, 2000), les groupes d'intérêt internes favorables au libéralisme (intérêts miniers, intérêts agricoles et intérêts financiers) ont pris suffisamment de poids pour rendre difficile voire impossible le retour au protectionnisme. Pour cette raison, on peut s'attendre à ce que la politique libérale, qui se trouve par ailleurs en accord avec le mouvement général de mondialisation, soit poursuivie dans les années qui viennent.

La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure cette politique ainsi que le mouvement de « reprimarisation » qu'elle entraîne permettra d'enclencher un processus de développement susceptible de profiter, cette fois, à toute la population sud-africaine. Ce nouveau « pari sur structures nouvelles » paraît difficile à relever, car de nombreuses autres expériences dans le monde nous apprennent que la spécialisation dans l'exportation des matières premières condamnent le plus souvent au « sous-développement ». Le spectre d'un retour à la situation antérieure à celle de 1910 n'est pas à écarter.

Références citées

- BELL, T. : « Trade Policy », in MICHIE, J. et PADAYACHEE, V. (éds.): *The Political Economy of South Africa's Transition. Policy Perspectives in the Late 1990s*, Londres, 1997.
- BOHN, M. : *Intégration économique sud-africaine. Une approche d'économie politique internationale*, Thèse de Doctorat, Grenoble 2002.
- BOMSEL, O. : « Redéploiement de l'industrie minière sud-africaine », *Working Paper*, Paris 1998.
- BOND, P. : *Elite Transition. From Apartheid to Neoliberalism in South Africa*, Londres, 2000.
- CLING, J.-P.: *L'économie sud-africaine au sortir de l'apartheid*, Paris, 2000.
- COUSSY, J.: « Cheminement institutionnel et dynamique capitaliste dans l'intégration de l'Afrique australe », in *Etudes du CERI*, 10, 1995, 1-37.

- DAVIS, G. A.: *South African Managed Trade Policy. The Wasting of a Mineral Endowment*, Londres, 1994.
- FIG, D. : « The Political Economy of South African Penetration of Brazil: The Case of the Anglo-American Corporation », in CARLSSON et SHAW (éds.) : *Newly Industrialising Countries and the Political Economy of South-South Relations*, New York, 1988, 204-231.
- FINE, B. et RUSTOMJEE, Z. : *South Africa's Political Economy: from Minerals-Energy-Complex to Industrialisation*, Johannesburg, 1996.
- JOFFE, A., KAPLAN, D., KAPLINSKY, R. et LEWIS, D. : « Meeting the Global Challenge: A Framework for Industrial Revival in South Africa », in BAKER, P., BORAINÉ, A. et KRAFCHIK, W. (éds.): *South Africa and the World Economy in the 1990s*, Cape Town, 1993.
- JONES, S. et MÜLLER, A.: *The South African Economy, 1910-1991*, Londres, 1993.
- MARTIN, W. : « Developmentalism: The Pernicious Illusion. A Response to Renfrew Christie's 'Antiquated Industrialization' », in *The International Journal of African Historical Studies*, 24, 3, 1991, 609-618.
- MOHR, P. : « Balance of payments, 1970-1999 », in: JONES, S. (éd.): *The Decline of the South African Economy*, 2002, 215-229.
- NATTRASS, J.: *The South African Economy. It's Growth and Change*, Cape Town 1988.
- O'MEARA, D. : *Forty Lost years. The Apartheid State and the Politics of the National Party, 1948-1994*, Ravan Press, Randburg, 1998.
- PERROUX, F. : *L'économie du XXe siècle (1961)*, n^{elle} édition augmentée, Grenoble, PUG, 1991.
- STANDISH, B. : *Ressource Endowments, Constraints and Growth Policies*, in ABEDIAN, I. et STANDISH, B. (éds.): *Economic Growth in South Africa: Selected Policy Issues*, Oxford 1992.
- REGNAULT, Henri: « Le libre-échange: fin de l'histoire ou étape des relations euro-méditerranéennes? », Contribution au Colloque *Stratégies des agents économiques face à l'intégration euro-méditerranéenne (CDRI-CNRS-EMMA)*, Université de Bari, 22.-23. septembre 2002.
- THOMPSON, L. : *A History of South Africa*, New Haven, Yale university Press, 1990.
- VULLIEZ, E.: « La viabilité du modèle sud-africain en question », *Conjoncture (Paris, BNP-Paribas)*, n° 1, janvier 2002, 16-21.
- WELLMER, G. : *SADC zwischen regionaler Integration und reziprokem Freihandel mit der Europäischen Union*, Bielefeld, 2000.